

Les scribes d'Israël, maîtres de l'écriture et gardiens des Écritures

André Paul

Historien, bibliste et théologien

Si la maîtrise technique de l'écriture est, dès son apparition, le fait de spécialistes, les scribes, c'est en Israël, à partir du Ve siècle avant J.-C., que la primauté donnée non seulement au texte de la Loi mai aussi à son interprétation voit le scribe, idéalisé, devenir le paradigme de l'homme de sagesse. En témoignent les nombreux scribes rencontrés tant dans les manuscrits de la mer Morte que dans les textes bibliques et les écrits rabbiniques.

Une histoire des scribes liée à celle de l'écriture

Les débuts de celle-ci sont datés de la fin du IVe millénaire avant J.-C. Un moyen nouveau d'expression s'affirmait alors. Ses modalités techniques évolueront ; elle-même n'eut de cesse d'élargir ses domaines. On s'en servit pour les comptes et toutes sortes de relevés ; pour sceller les traités et les contrats, au service des chancelleries royales, des administrations et des armées, et bien sûr du commerce; pour graver des annales et des lois sur stèles ou tablettes, pour la correspondance, enfin pour la prose et la poésie littéraires, d'abord sur des rouleaux puis sur des codices (« cahiers à pages ») de papyrus ou de parchemin. Dès l'Antiquité la plus ancienne, les agents ou techniciens qualifiés de l'écriture furent appelés « scribes ». Leur fonction était d'autant plus remarquée, distinguée même, que l'écriture s'imposait dans les sphères élevées du pouvoir, politique à la cour, davantage religieux au temple. Plus que des serviteurs, ces gens étaient des artistes, des personnalités maîtrisant volontiers plusieurs langues : le sumérien et l'akkadien en Mésopotamie, ou plusieurs écritures comme en Anatolie et en Égypte. Plus l'écriture devenait littéraire et plus la tâche du scribe était noble. Avec l'instauration progressive de corpus sélectifs d'œuvres ou livres que l'on déclara « saints », la noblesse se trouva sublimée, au point d'égaler parfois de vraies qualités célestes. Écrire c'était dès lors une façon de créer ; c'était également reproduire et diffuser. Une formation longue et rigoureuse était requise pour la maîtrise de la technique ou de l'art d'écrire. Il fallait aussi préparer l'avenir, former des successeurs.

Nous pouvons suivre l'histoire antique des scribes, tant dans le Moyen-Orient qu'en des pays méditerranéens, jusqu'à la période dite rabbinique. L'imprimerie mettra fin définitivement à l'ère des scribes. (Dans des sociétés juives modernes, le scribe se caractérise par sa spécialisation dans la calligraphie traditionnelle.)

Les noms du scribe en hébreu et en grec

Le mot hébreu que l'on traduit par « scribe » est *sôfer* (au pluriel : *sôferîm* ; en araméen : *safrâ*), participe présent du verbe *sâfar*, qui signifie « compter », et dans ses formes dérivées : « raconter », « énumérer », « faire connaître », « dire ». *Sôfer* est un vocable cananéen que l'on rencontre dans les tablettes d'Ougarit au XIVe siècle avant J.-C. (où il est question du « chef des

scribes ») et, un siècle plus tard, dans un texte égyptien (on y mentionne un « scribe sage »). Il y a une parenté avec l'akkadien *shâpiru*, « secrétaire », « fonctionnaire ». Dans la Bible, la première occurrence de *sôfer* se rencontre dans le Cantique de Déborah (Juges 5, 14). Un autre mot est employé fréquemment dans les livres du Pentateuque et de Josué, *shôter*, « fonctionnaire », « officier », « archiviste ». Il vient de l'akkadien *shatarû*, « écrire ». Il réapparaît dans l'hébreu et l'araméen tardifs sous les formes *shetar* et *shetarâ*, « document écrit ». Dans l'histoire de l'écriture biblique et judaïque, le mot dominant et traditionnel demeure *sôfer*, au pluriel *sôferîm*. Le terme grec pour « scribe » est *grammateus*, de *gramma*, « lettre ». *Gramma* ou encore « chose rédigée », dérive de *grâphein*, dont le sens originel est : « gratter », « sculpter », « graver », puis « peindre » et « rédiger », enfin de façon générale « écrire ». Dans la Bible grecque dite des Septante, *grammateus* rend habituellement *sôfer*, moins souvent *shôter*. C'est le mot retenu par les auteurs du Nouveau Testament.

Une figure idéalisée pour une écriture sublimée

Le scribe, rappelons-le, est l'homme de l'écriture. Toute une gamme de fonctions et de titres lui est relative, variant selon les temps et selon les lieux. Si le scribe de cour a rang de haut fonctionnaire, le scribe de bourg est un personnage au seul rayonnement local, nonobstant vénéré pour ses connaissances et son savoir-faire. Très peu de gens savaient lire à l'époque, et combien moins écrire. Le mot « secrétaire » peut servir de comparaison, par l'éventail hiérarchisé des responsabilités et des tâches qu'il implique aujourd'hui. D'ailleurs, le sôfer antique exerçait volontiers la fonction de secrétaire. Or, dans la société judaïque pré-chrétienne, à partir du Ve siècle avant J.-C., la figure du scribe s'enrichit de qualités faisant écho à celles-là mêmes dont on dotait pour une part choisie l'écriture, l'écriture littéraire il s'entend. Alors on sublima et on idéalisa le scribe.

La littérature que l'on dit apocalyptique peut être dite écriture sublimée. Écriture dans le sens de composition littéraire. Elle s'épanouit à partir du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Il s'agit d'œuvres de fiction dont la scène et les acteurs sont pour beaucoup célestes, avec de grands agents bibliques transformés en voyageurs des cieux, venus recevoir de Dieu, par la médiation de guides angéliques, les « révélations » nécessaires pour saisir le sens rédempteur du cosmos, de l'homme et de l'histoire. Le plus insigne d'entre eux est le patriarche antédiluvien Hénoch, inspirateur de bien des spéculations et des textes, regroupés sous son nom en plusieurs collections, connues comme les Livres d'Hénoch. Or, plusieurs passages de ceux-ci ou de livres apparentés (le Livre des Géants par exemple), aujourd'hui mieux connus par les rouleaux de la mer Morte, mettent en scène Hénoch en tant que scribe, pour sa maîtrise exceptionnelle de l'écriture. L'expression « Hénoch, scribe de (la) justice », est frappante. On la rencontre à treize reprises. On lit aussi : « scribe de rectitude ». On peut donc parler de sublimation apocalyptique de la figure du scribe. La personne plus ou moins légendaire d'Esdras se trouve, elle, idéalisée dans la tradition biblique des livres d'Esdras et de Néhémie. On est censé vivre sous la domination des Perses. Esdras est appelé « scribe ». Rappelle-t-on ainsi son statut antérieur de haut fonctionnaire, préposé à l'écriture ou non, dans les rouages gouvernementaux de la cour des Achéménides ? On ne peut répondre avec certitude. Dans ladite tradition, Esdras apparaît comme une sorte d'érudit, un maître ès Loi de Moïse, avec une grande influence sur la communauté de Jérusalem dont il est peut-être le chef. Bien plus, on le dit prêtre. Ainsi illustre-t-il le cas du scribe cumulant les fonctions de haut fonctionnaire civil, de chercheur et de maître en matière de Loi, et de prêtre responsable de la communauté cultuelle, différent du grand prêtre cependant. Cette aura richement diversifiée peut s'expliquer par l'impact de l'institution progressive mais sûre d'un corps d'écrits regroupés sous le nom fondateur de Moïse, avec comme titre « la Loi », en attendant qu'il ne soit déclaré « saint ».

L'homme de sagesse, interprète de la Loi

La situation des scribes « d'Israël » se modifia au IIIe siècle avant J.-C. sous la domination non plus des Perses mais des rois Lagides d'Égypte, héritiers d'une partie des immenses conquêtes d'Alexandre. Ptolémée II Philadelphe (283-246 av. J.-C.) opéra de sérieuses réformes administratives. La part de la bureaucratie locale de Iouda augmenta de manière significative. Il y eut une demande accrue de scribes à Jérusalem et ailleurs, jusque dans les villages. Dans ce

contexte, marqué par une influence hellénistique durable et forte, on comprend mieux le personnage de Ben Sira, tout au début du IIe siècle avant J.-C. Voilà un homme cultivé ayant beaucoup voyagé, un fin connaisseur et promoteur de la Loi, un efficace défenseur de la tradition de sagesse du peuple d'Israël et un maître de la jeunesse issue de la haute société de Jérusalem. On est frappé par le portrait du scribe, scribe de sagesse peut-on dire, qu'on lit dans son livre (chapitres 38 et 39). Ben Sira oppose deux catégories d'hommes. Il décrit d'un côté les représentants des travailleurs manuels, paysans, artisans et autres agents : leur travail, de création pour certains, est nécessaire à l'économie et plus largement à la société : c'est pour le bien des hommes. Rivés au labeur et aux affaires jusque dans leur prière, ces gens n'ont pas accès à la « culture transmise » ou paidéia, ni aux charges de direction ou de jugement, ni au loisir de la contemplation ; de surcroît, ils sont sédentaires. À l'opposé, se présente le sôfer (grammateus dans la version grecque qui sert de base canonique à nos Bibles), l'homme de « sagesse » (en hébreu hôhmâh et en grec sophia) : « libéré des affaires », il « dévoile le savoir ou paidéia qu'il a reçue ». Ce dernier, seul, « applique son âme et sa méditation à la Loi du Très-Haut ».

La figure du scribe dans les manuscrits de la mer Morte...

La même association du « sage » et du *sôfer* se rencontre dans l'un des grands manuscrits retrouvés dans une grotte des environs de *Qumrân*, 11Q Psaumesa. Dans ce rouleau, qui contient de nombreux psaumes, certains bibliques et d'autres non, et d'autres chants ou poèmes, on lit une étonnante notice sur le poète et « prophète » David, présenté comme l'auteur « inspiré » de l'ensemble. David, précisément, est dit ici à la fois *sôfer*, « scribe » ou « lettré », et *hakam*, « sage ». Nulle part ailleurs dans les restes parfois substantiels de quelque neuf cents écrits retrouvés entre 1947 et 1956, on ne rencontre le mot *sofer* ni son pluriel *sôferîm*. Cette omission de fait dans ce qui représente un large échantillonnage de la culture écrite de la société judaïque préchrétienne, est frappante. Elle peut signifier entre autres que les accents se sont déplacés, des fonctions administratives et techniques vers d'autres qui ont pour base directe sinon exclusive le texte « saint » et son interprétation. Fondamentalement acquises, dans ce contexte l'écriture et la transmission des œuvres sont passées comme naturellement sous silence. L'intérêt et l'urgence sont ailleurs.

On trouve des « scribes » dans les livres (bibliques) des Maccabées. Le vieux sage Éléazar, qui préféra la torture et la mort au renoncement de la Loi, est distingué comme grammateus (2 Maccabées 6, 18). À des officiers, des diplomates et autres agents sont attachés également ce titre, selon l'usage gréco-romain. Dans sa traduction grecque de l'œuvre de son aïeul, le petit-fils de Ben Sira rend le sôfer du texte original (aujourd'hui connu pour ses deux-tiers par les découvertes de la Guénizah du Caire en 1896, puis de Qumrân et de Massada entre 1947 et 1956) par grammateus, quand le mot désigne un savant connaisseur de la Loi (Ecclésiastique 38, 24). Mais dans le prologue à sa traduction, il évite d'utiliser le terme pour ce même référent. Le grand philosophe et commentateur de la Loi Philon d'Alexandrie, contemporain de Jésus de Nazareth, n'emploie que deux fois grammateus dans son œuvre au demeurant immense. D'abord, à propos d'agents qualifiés au service du préfet romain d'Égypte ; puis de fonctionnaires de l'armée israélite (dans son commentaire de Deutéronome 20, 5-8). Quant à l'historien juif Flavius Josèphe, dont les écrits sont à peu près contemporains de la rédaction dernière de la plupart des livres du Nouveau Testament, il suit la sémantique des livres bibliques quand il fait l'histoire de son peuple; mais pour la période romaine, hors du cadre des Écritures officielles, il se conforme, très peu de fois d'ailleurs, à l'usage gréco-romain : le grammateus est par exemple un secrétaire, un recenseur ou un greffier. Le sens de l'hébreu sôfer et celui du grec grammateus ne se recoupent pas forcément.

... dans la Bible...

Dans la version grecque des Septante, *sôfer* est rendu dans le sens usuel de *grammateus*, mais dans les livres plus tardifs il désigne le gardien et l'interprète de la Loi, fonction auparavant réservée au prêtre. Dans cette acception spécifique, le vocable *grammateus* appartient exclusivement au lexique de l'Ancien Testament grec, et comme tel il tend à s'effacer chez Philon et chez Josèphe, plongés l'un et l'autre dans la société gréco-romaine, le premier à Alexandrie et le

second à Rome. Il est significatif que Josèphe ait recours à des formules comme patriôn exêgêtai nomôn, « interprètes des Lois ancestrales » (Antiquités judaïques XVII, 149) ou, avec une note grecque très marquée, à sophistaï, « docteurs » (Guerre des Juifs I, 648), pour désigner les maîtres de la Loi. Ces deux auteurs cherchent à éviter la confusion : ils préviennent que celle-ci ne nuise à la transmission des biens judaïques traditionnels.

Certains auteurs des livres du Nouveau Testament, tous écrits en grec, ont recours à grammateus. On rend couramment ce mot par le français « scribe », d'après le vocable scriba des versions latines. Les Évangiles présentent volontiers les scribes à côté des pharisiens comme un groupe constitué et influent d'opposants à Jésus. Il semble que ce soit là le fruit d'une systématisation a posteriori. La situation réelle est sensiblement différente. Certes, le fondateur du christianisme rencontra des scribes, dans les bourgades de Galilée d'abord, tant fonctionnaires aux tâches diverses que préposés à l'écriture. Il a probablement débattu avec l'un ou l'autre, de la classe des lettrés. Pour autant, l'état des recherches et des connaissances nous invite à nous départir aujourd'hui de l'image d'une organisation structurée de scribes, sorte de force politique à l'instar des pharisiens ou autres sadducéens. D'ailleurs, il n'y a pas de scribes dans l'Évangile de Jean. Le fameux récit de la femme adultère (7, 53-8, 11) mentionne certes « les scribes et les pharisiens ». On s'accorde sur le fait qu'à l'origine il ne figurât pas dans cet Évangile. Il manque en effet dans bien des manuscrits de Jean parmi les plus anciens, et certains témoins grecs l'attestent dans l'Évangile de Luc, dont il est somme toute plus proche. Dans une représentation assez tardive des faits, et pour des raisons pédagogiques évidentes, on aurait mis sur le même plan des mouvements politiques et doctrinaux propres à la société de la Iudæa contemporaine et les représentants d'une profession bien répandue dans l'ensemble du Moyen Orient et du monde méditerranéen. Scribes juifs il y avait, en nombre même. Mais ils ne pouvaient former un groupe religieux homogène doté d'une doctrine unifiée et d'un pouvoir collectif leur permettant de faire front, en l'occurrence contre Jésus.

... et dans les écrits hébraïques

On retrouve les scribes, sôferîm en hébreu, dans la littérature rabbinique, la Mishnah, la Tosefta, le Talmud et les textes midrashiques. La Mishnah entre autres évoque les scribes, particulièrement ceux qui vécurent durant les siècles précédant la destruction du Temple, comme des maîtres patentés de la Torah auxquels on doit nombre de lois conservées dans les recueils institués. Les références aux scribes comme des professionnels de l'écriture sont également nombreuses. Un autre mot que sôfer est parfois utilisé: lablar, transcription hébraïque du latin librarius ou libellarius, « clerc » ou « copiste ». Tandis que s'élaboraient les grands corpus rabbiniques, du Ile siècle au VIIe siècle, on s'intéressa de plus en plus à la transmission exacte du texte de la Loi et plus largement des livres saints. Les sôferîm eurent de plus en plus d'importance dans ce long cheminement qui, au IXe siècle, aboutira au Texte Massorétique. Le mot sôfer perdit progressivement ses liens sémantiques avec le sefer, « livre », et ses références au savoir et à la maîtrise de la Loi. Il s'appliqua à des hommes non plus tellement du livre mais de la lettre, écrite et conservée, reproduite et transmise. On raviva le sens originel de sâfar, « compter » : « Les premiers sages étaient appelés sôferîm parce qu'ils comptaient chaque lettre de la Torah », lit-on dans le Talmud (de Babylone : Kiddûshim 30a). Dans la Mishnah, les consonnes de l'alphabet hébraïque sont dites avoir été créées la veille du sabbat, le sixième jour. Ces spécialistes de la transmission du texte écrit qu'étaient les sôferîm ont donné lieu à un « traité », le Masseket Sopherim, qui fait partie des « traités mineurs » publiés à la suite le Talmud : il fut composé probablement dans la première partie du VIIIe siècle. Ce traité présente les règles pour la copie des livres saints et pour la lecture publique des textes de l'Ecriture ou Mikrâ.

André Paul Février 2006 Copyright Clio 2021 - Tous droits réservés

Bibliographie



Article "Scribes" André Lemaire et Simon Lagasse In Supplément au Dictionnaire de la Bible, Tome XII, fascicules 66-67, colonnes 244-281



Jewish Scribes in the Secon-Temple Period Ch Schams Sheffields, 1998 Compte-rendu par André Paul dans le Bulletin du judaïsme ancien, Recherche de science religieuse n° 90/3, 2002, pp. 427-429



Un certain Juif Jésus. T.III :Les données de l'histoire J.P. Meier *Le Cerf, Paris, 2005*